

# Sud-ars

## ACCUEIL ET RE-EXPULSION SOCIALE

La préfecture a semble-t-il décidé de faire place nette en se débarrassant des déboutés une fois pour toutes !!!

En effet les déboutés représentent 70 % des 1000 personnes accueillies sur le dispositif d'accueil d'urgence (SAO et FARON) et une dizaine de familles au CADA rien que pour l'ARS.

L'ARS est ouvertement complice de cette décision et de sa mise en œuvre. La procédure à partir du moment où la famille est déboutée de sa demande d'asile est la suivante :

- Le chef de service remet en main propre un courrier à la famille, stipulant qu'elle doit quitter le dispositif.
- La famille a 8 jours pour donner un argumentaire contradictoire justifiant la nécessité de rester dans le dispositif (par exemple : maladie, pas d'autres solutions d'hébergement ...)
- Suite à cela, le chef de service fait un nouveau courrier stipulant à la famille qu'elle a 15 jours pour quitter son lieu d'hébergement.

Ces courriers ont pour objet de permettre à la préfecture de justifier qu'elle a respecté la procédure contradictoire (c'est-à-dire qu'elle a demandé son avis à la famille) dans le cadre d'une procédure d'expulsion au tribunal administratif.

Ainsi, d'un côté l'ARS fait le travail de l'Etat et le cautionne ; de l'autre côté l'Etat utilise l'ARS comme label social (si c'est l'ARS qui le fait c'est forcément fait avec humanité !!!!). Durant le dernier comité d'entreprise, notre DG nous le confirme en nous expliquant que l'association se doit de rester loyale envers la préfecture même si la situation doit empirer... Elle nous demande de travailler dans l'unité !!!

Nous nous désolidarisons de cette position. **Nous appelons les travailleurs sociaux à ne surtout pas suppléer les chefs de service dans cette tâche et à aider les familles à construire au mieux un argumentaire.** L'employeur, dans sa grande loyauté envers ses principes humanistes (?), envisagera-t-il de donner les moyens humains aux travailleurs sociaux du SAO pour remplir cette nouvelle « mission » ? Ce courrier étant le seul moyen pour les familles de tenter d'influer sur la décision du tribunal administratif.

Il est à noter que depuis plusieurs semaines la préfecture refuse toute régularisation des familles déboutées qui sont encore sur le dispositif associatif les renvoyant ainsi dans la rue et donc dans le dispositif d'urgence. La cadence des reconduites à la frontière (familles Dublin) s'accélère, parallèlement cette nouvelle procédure vient renforcer la machine à virer en intimant aux familles déboutées de quitter sous quinze jours leur hébergement. Nous constatons déjà la disparition dans la nature de certaines d'entre elles assignées à résidence et craignant d'être embarquées par les autorités policières...

Ces dernières vont-elles aller jusqu'à les sortir manu militari et les jeter à la rue... ?

Pendant combien de temps accepterons nous les méthodes, toujours plus dégueulasses, de la préfecture ?

## OÙ SONT NOS LIMITES ?

Contacts : SUD-ARS  
[sud.ars@free.fr](mailto:sud.ars@free.fr)

Nancy, le 8 avril 2015